



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LE GUA s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Simon FARLEY, Maire.

Date de la convocation : 21 septembre 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux votants (présents ou représentés) : 18

Présents : (18)

M. FARLEY Simon, Maire, Mme BRULEY Audrey, 1<sup>ère</sup> adjointe, M. PICHON Cyrille, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme ARDOIN Florence, 3<sup>ème</sup> adjointe, M. CARTIER Stéphane, 4<sup>ème</sup> adjoint, Mme VEDELAGO Chrystelle, 5<sup>ème</sup> adjointe, M. GANDAIS Cédric, Mme GLÉNAT Anne, M. CARUSO Thierry, Mme DZAMOUZAKIS Michèle, Mme VIAL Catherine, Mme CARTIER Lola, M. LORENZO Jean-Marc, Mme VIRGONE Manon, M. BERRADA Ahmed, M. VARTORE Boris, M. GONNET Sébastien, Mme DORÉ Béatrice.

Procurations pour l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour : (0)

Absents : (1)

M. VIAL Patrice.

Secrétaire de séance : Mme ARDOIN Florence.

Rapporteur : M. PICHON Cyrille.

**DÉLIBÉRATION N° 060-2026 – REMPLACEMENT DU MUR D'ESCALADE DANS LA SALLE TERRAY-MARTINETTI DE LA MAISON DU PARC A PRÉLENFREY ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DÉPARTEMENT DE L'ISERE**

Le mur d'escalade installé à l'origine de la construction de la maison du Parc à Prélenfrey en 1984 n'est plus aux normes et ne peut donc plus être utilisé pour des raisons de sécurité.

De plus, l'activité d'escalade est très prisée et peut être développée localement car il y a plusieurs professionnels sur place pour l'encadrer.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, de valider le remplacement du mur d'escalade et de solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère pour l'installation d'un mur d'escalade répondant aux normes actuelles.

Le coût s'élève 42 300 € TTC maximum selon les devis sollicités, la demande de subvention au Département de l'Isère s'élevant à hauteur de 25% du montant hors taxe (HT), soit la somme de 8 812,50 €.

Il est précisé que si la commune n'obtient pas la subvention du Département, le projet sera suspendu.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, par 18 voix pour, décide :

- De valider le remplacement du mur d'escalade dans la salle Terray-Martinetti de la Maison du Parc à Prélénfrey, pour un montant maximum de 42 300 TTC sous réserve de l'obtention d'une subvention du Département de l'Isère,
- De solliciter une subvention auprès du Département de l'Isère pour l'installation du nouveau mur d'escalade à hauteur de 25 % du montant HT,
- D'inscrire les crédits à hauteur de 42 300 € TTC en DM1,
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu  
de son dépôt en Préfecture  
et de sa publication le :

Certifié conforme  
Le Gua, le 29 septembre 2026  
Simon FARLEY  
Maire de LE GUA

Signature du secrétaire de séance

